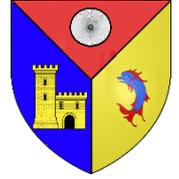




# Infos municipales

## Le Passage

N° 24 - Juin 2018



### Le Mot du Maire

Comme je l'avais évoqué en ce début d'année à l'occasion des vœux, l'évolution de la commune et des services nécessitait le renforcement du secrétariat de mairie. Nous avons le plaisir d'accueillir Laurence GALLOIS qui a pris ses fonctions dès la 2<sup>ème</sup> quinzaine de janvier, et qui vient de Saint Victor de Cessieu. C'est un poste à temps partiel à hauteur d'un tiers temps (12h/semaine). Nous lui souhaitons la bienvenue dans notre commune et pleine réussite dans ses nouvelles fonctions.

Dès la rentrée de septembre, nous allons revenir à la semaine de 4 jours au sein de notre école. Le manque d'anticipation et de préparation d'une telle réforme ne pouvait que nous conduire à l'échec mais au final quel gâchis. Que de temps perdu, d'énergie déployée et de dépenses inutiles pour revenir à l'organisation initiale ! Le plus attristant dans ce dossier, c'est qu'à aucun moment l'intérêt des enfants n'a été pris en compte... malgré les grandes déclarations, ce point ne sera resté qu'un vœu pieux.

Les logements réalisés en partenariat avec la Semcoda sont maintenant livrés et désormais tous occupés, pour la plus grande satisfaction de leurs occupants. Les travaux du lotissement se terminent également offrant une intégration particulièrement réussie. Les espaces verts seront finalisés à l'automne et à ce jour, seuls 2 lots n'ont pas trouvé acquéreurs.

Concernant l'aménagement de la traversée du village, quelques travaux de marquage et d'espaces verts restent toutefois à finaliser. Les finitions sont souvent les plus difficiles à faire réaliser par les entreprises, mais avec beaucoup de patience, nous y arriverons ...

Côté Vals du Dauphiné, le travail d'harmonisation (des quatre intercommunalités regroupées) continue, ce qui n'est pas sans générer quelques échanges quelquefois houleux entre les élus. Mais le bon sens finit toujours par l'emporter pour l'intérêt de notre territoire et de sa population.

A quelques jours du festival, je remercie tous les bénévoles qui se sont spontanément proposés afin que ces deux journées soient une parfaite réussite, ce que nous souhaitons vivement.

Bonnes vacances aux Passageoises et Passageois, et bien entendu, allez les bleus !

Le Maire,

Laurent MICHEL

### Le Passage Music Festival

Durant la période du festival, la circulation routière sera modifiée comme suit :

A compter du 20 juillet 2018 jusqu'au 22 juillet 2018, de 15 heures à 2 heures, la circulation sera interdite :

- sur la RD73K de la place jusqu'au carrefour avec le chemin de la Fauconnière.
- sur le chemin rural reliant la VC7 chemin de la Fauconnière et la RD73K - chemin de l'étang.
- sur la VC1 chemin de la Motte, du carrefour avec la RD73K jusqu'au carrefour avec la VC6 chemin du Cabit.

Des déviations seront mises en place. Pour les riverains de la RD73K un macaron leur sera remis pour leur permettre de sortir ou de rentrer chez eux. Le stationnement sera également réglementé le long du stade et vers l'église.

### Ecole

La rentrée scolaire 2018-2019 est prévue le lundi 3 septembre 2018. A compter de cette date, les horaires d'école seront de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30 les lundi, mardi, jeudi et vendredi (Suppression du mercredi matin et des TAPS).

### SCoT Nord Isère

Une enquête publique portant sur la révision du Schéma de Cohérence Territoriale du Nord-Isère a lieu du 25 juin au 27 juillet 2018.

Renseignements en Mairie et sur le site internet [www.scot-nordisere.fr](http://www.scot-nordisere.fr)

Vous retrouverez également le dossier complet et la possibilité de laisser des observations sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante :

<https://www.registredemat.fr/scot-nordisere>

## Budget communal 2018

Lors de l'élaboration du budget primitif 2018, le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter la fiscalité communale. Les taux 2017 ont été reconduits pour 2018 comme suit :

Taxe d'habitation :	9,14 %
Taxe Foncière Bâtie :	17,90 %
Taxe foncière Non Bâtie :	53,54 %

A noter néanmoins, la réforme de la taxe d'habitation et la suppression des abattements à compter de 2018, pour lesquels quelques incertitudes persistent quant aux effets de leur application.

Du côté de la communauté de communes des Vals du Dauphiné, l'harmonisation des taux d'imposition, suite à la fusion, conduit à une baisse de la fiscalité intercommunale pendant 3 ans (2017-2018-2019). Par ailleurs, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères reste fixée, comme en 2017 à 8,80%.

## Voirie

Avec la commune de Saint Didier de la Tour, le chemin de la table d'orientation a été refait pour le plaisir des promeneurs et randonneurs.

Dans le cadre du mandat de maîtrise d'ouvrage des Vals du Dauphiné, la commune va terminer les travaux d'aménagements de la place vers le nouveau lotissement début juillet ; travaux exécutés par l'entreprise Eiffage. Cette dernière réalisera également les emplois partiels sur l'ensemble de la voirie communale.

Début septembre la mise en accessibilité du cimetière sera réalisée par la réfection de l'ensemble des allées et la mise en place de matériau stabilisé.

Par ailleurs, l'entreprise Durand effectuera l'entretien de différents fossés et l'entreprise Dumont l'élargage des chemins communaux, fin septembre 2018.

La modification du chemin des Croisettes vers son extrémité avec le chemin de la Fauconnière sera très prochainement terminée (travaux réalisés et financés par l'entreprise TLTP Boulon).

## Commission Environnement Fleurissement Embellissement



A la fin de l'hiver, le rond-point a été aménagé et refait à neuf. La journée de l'environnement s'est déroulée le 24 mars 2018. Un grand beau temps a permis d'avoir une bonne participation. Toujours autant de découvertes insolites : barrière de lit, chaussettes et comme d'habitude, beaucoup de canettes, paquets de cigarettes.... Merci à tous ces volontaires !

Deux ruches ont été installées au mois d'avril 2018 sur le terrain communal qui se trouve à côté des logements de l'OPAC. C'est un partenariat entre la commune et l'association « Tout un art » de Valencogne. Une information a été faite auprès des riverains. Une sensibilisation à la vie des abeilles aura lieu avec une classe de primaire à la rentrée prochaine. Nous espérons une grosse récolte de miel passageois !

La commission vous souhaite de très bonnes vacances d'été.

## Point numérique



Vos démarches administratives évoluent et se dématérialisent de plus en plus. Pour répondre aux besoins des administrés la commune a mis à la disposition du public un point numérique composé d'un ordinateur, d'un scanner et d'une imprimante, pour les administrés dépourvus d'équipement ou en panne momentanément. Cet équipement est uniquement destiné aux démarches administratives dématérialisées (pré-demande de carte d'identité, de passeports, carte grise....) et ne peut en aucun cas être utilisé pour d'autres besoins. Vous avez accès au point numérique aux heures habituelles d'ouverture du secrétariat de mairie et si besoin vous pouvez être guidés par le personnel de mairie. N'oubliez pas de vous munir de vos codes et identifiants pour vous permettre de faire vos démarches. A savoir : ce service est gratuit.

**100%  
GRATUIT**

Attention lorsque vous faites vos démarches en ligne, tel que demande d'acte d'état civil, permis de conduire, carte grise etc.... celles-ci sont gratuites. [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr).

Vous ne devez pas payer de frais, seulement les timbres fiscaux. Ne donnez jamais suite à une demande éventuelle de paiement !

## Le recensement



Vous êtes des jeunes français, garçons ou filles, vous avez l'obligation de vous faire recenser, dans les trois mois qui suivent votre seizième anniversaire, auprès du secrétariat de mairie munis du

livret de famille des parents ou sur le site [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr). Le recensement est **obligatoire**.

Après vous êtes fait recenser, vous pouvez créer votre compte sur le site <https://presaje.sga.defense.gouv.fr> Ce compte vous permettra de dialoguer avec votre centre de service national, télécharger votre convocation et de télécharger votre attestation de participation à la journée de défense et de citoyenneté.

Vous devez impérativement faire part au Centre du Service National de Varcès de tout changement d'adresse, aux coordonnées ci-dessous :

CSN – BP 08 – 38761 VARCES CEDEX

Tél : 04.56.85.74.00

Courriel : [csn-varces.jdc.fct@intradef.gouv.fr](mailto:csn-varces.jdc.fct@intradef.gouv.fr)

## Inscription sur les listes électorales

L'inscription sur les listes électorales est, pour chaque citoyen, **une obligation** posée par l'article L.9 du Code électoral. L'inscription est automatique pour les jeunes atteignant l'âge de 18 ans avant le 28 février 2019 et résidant sur la commune depuis de nombreuses années. Il est toutefois conseillé de vérifier en mairie avant le 31 décembre 2018 si vous êtes bien inscrits.

Par contre, si vous avez déménagé en cours d'année ou si vous n'avez jamais été inscrits, vous devez

obligatoirement faire la démarche auprès du secrétariat de mairie, munis d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile avant le 31 décembre 2018 ou sur le site [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

## Départ en 6<sup>ème</sup>



Cette année, la Commission Communale d'Action Sociale a choisi d'offrir aux 11 élèves de CM2, en souvenir de leur scolarité passée dans notre école, une calculatrice « Collège » et un lot de 3 stylos. Nous leur souhaitons de passer d'excellentes vacances et une bonne rentrée au collège.

## Périscolaire

A compter de la prochaine rentrée scolaire, les TAP (Temps d'Accueil Périscolaire) sont supprimés.

**Les services périscolaires (cantine et garderie) fonctionnent uniquement les jours scolaires :**

La cantine : la prise de repas et la surveillance sont assurées entre 11h30 et 13h20 les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

La garderie : l'accueil des enfants a lieu de 7h20 à 8h20 et de 16h30 à 18h30 les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

**Toutes les inscriptions aux services périscolaires** se font par le Portail Familles accessible via le site internet de la commune [www.le-passage-en-dauphine.fr](http://www.le-passage-en-dauphine.fr) - vie scolaire - inscriptions périscolaires.

La limite d'inscription est :

Cantine : au plus tard le jeudi 23h59 pour une inscription la semaine suivante,

Garderie : au plus tard le jeudi 23h59 pour une inscription la semaine suivante.

Il est impératif que chaque famille respecte ces conditions d'inscription.

A compter du 03/09/18, les tarifs seront les suivants :

➤ Cantine :

Repas régulier : 4,10 €, repas occasionnel : 6,50 €.

➤ Garderie :

Accueil régulier : 1,20 € la ½ heure de 7h20 à 8h20 et de 17h00 à 18h30 ; 1,70 € la ½ heure de 16h30 à 17h00 (goûter compris).

Accueil occasionnel : 1,80 € la ½ heure de 7h20 à 8h20 et de 17h00 à 18h30 ; 2,30 € la ½ heure de 16h30 à 17h00 (goûter compris).

Le paiement des factures s'effectue à réception, soit en ligne par carte bancaire par le système TIPI (Titre de Paiement sur Internet), paiement sécurisé via le site internet de la commune [www.le-passage-en-dauphine.fr](http://www.le-passage-en-dauphine.fr), soit en chèque ou espèces auprès de la Trésorerie de La Tour du Pin (aux heures d'ouverture).

Aucun paiement ne sera accepté en Mairie, ni auprès du personnel communal.

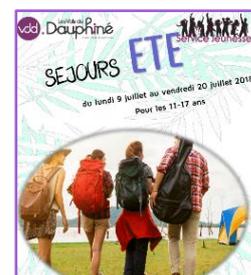
## Piscine

Le centre nautique de la Tour du Pin est ouvert pendant la période estivale du lundi au vendredi de 11h00 à 19h30, le samedi de 12h00 à 18h00 et le dimanche de 9h00 à 13h00.

## Service « jeunesse » des Vals du Dauphiné

Au programme :

des séjours, des sorties à la journée, du sport, du bricolage et bien d'autres surprises concoctées par l'équipe d'animation.



Pour rappel, le service jeunesse propose des animations à destination de tous les jeunes du territoire, âgés de 11 à 17 ans.

4 accueils sont ouverts au plus près de chez vous !!!

Les Abrets en Dauphiné, le Pont de Beauvoisin, la Tour du Pin, Torchefelon,

<http://www.valsdudauphine.fr/jeunesse-11-17-ans-programme-vacances-dete/>

## Aide aux vacances

La commission communale d'action sociale a renouvelé pour cette année l'aide aux vacances.

Cette aide est ouverte à toutes les familles dont les quotients familiaux sont compris entre :

0 et 550 :	4,50 € par jour et par enfant
551 et 750 :	3,50 € par jour et par enfant
751 et 950 :	2,50 € par jour et par enfant

et dont les enfants participent à un centre de loisirs ou colonie de vacances ou camp d'adolescents (15 jours maximum). Cette aide est cumulable avec l'aide de la CAF ou de la MSA.

## Médiathèque intercommunale

La médiathèque La Passerelle, située à la Tour du Pin, est ouverte au public :

Mardi : de 8h30 à 13h30 et de 16h00 à 18h00,

Mercredi : de 14h00 à 18h00,

Vendredi : de 13h00 à 19h00 (nocturne le dernier vendredi du mois 20h),

Samedi : de 10h00 à 17h00.

8 livres, 6 revues, 4 CD, 2 DVD, 2 CD ROM, 1 jeu vidéo peuvent être empruntés avec une même carte.

[www.mediatheques.valsdudauphine.fr](http://www.mediatheques.valsdudauphine.fr)

## Opération tranquillité vacances 2018

Cet été, vous partez en vacances ? En votre absence, la gendarmerie nationale vous propose de partir en toute tranquillité en vous inscrivant auprès de la brigade de gendarmerie de Virieu/Le Grand-Lemps.

Votre inscription enregistrée, la gendarmerie effectuera régulièrement des rondes à proximité de votre domicile de jour comme de nuit. Ce service est gratuit.

## Containers à verre et emballages - Poubelles

Suite à l'aménagement du lotissement Le Jardin des Vernes, les containers d'apport volontaire de verre, papiers et emballages se trouvent désormais à côté de la salle des fêtes.

Nous vous rappelons que votre poubelle d'ordures ménagères ou votre bac jaune doit être sorti uniquement au moment de la collecte et en aucun cas rester sur le domaine public afin d'éviter tout désagrément. Des bacs sur la route peuvent occasionner des accidents.

Nous faisons appel à votre civisme et à votre responsabilité.

### Période estivale du 2 juillet au 31 août 2018.



En raison des chaleurs estivales, les collectes d'ordures ménagères du mardi commenceront à 20 heures au lieu de 13 heures.

### Horaires de tonte et de travaux de bricolages bruyants



Nous vous rappelons les horaires de l'arrêté préfectoral concernant les travaux bruyants de tonte ou de bricolage, hors professionnels,

à savoir :

Les jours ouvrables de 8h à 12h et de 14h à 19h30.

Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h.

Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Néanmoins, le dialogue entre voisins doit toujours être privilégié dans toutes les circonstances.

Par ailleurs, les feux de toute nature sont strictement interdits du 15 juin au 15 octobre (arrêté préfectoral).

### Rappel sur notre Commune

- Le vendredi matin sur la place du village, un primeur vous propose des fruits et légumes de saison et un fromager présente diverses variétés de fromages.

- Taxi : Taxi Horizon – Valencogne (04.74.96.85.11).

### Correspondante Dauphiné Libéré

Mme Nadège MERMILLOD-BLONDIN

Courriel : [mermillodblondin.nad@gmail.com](mailto:mermillodblondin.nad@gmail.com)

## Dates à retenir

### Mairie

Fermeture annuelle du 9 août au 29 août 2018 inclus.

Une permanence sera assurée le lundi 20 août 2018 de 8 heures à 12 heures.

En cas d'urgence, s'adresser à Monsieur le Maire.

## Festivités

**Samedi 7 juillet** : Concours de pétanque organisé par Les Foulées du Pas'sage.

**Vendredi 20 et samedi 21 juillet** : Festival de musique au château.

**Samedi 25 août** : Comice agricole à Oyeu.

**Dimanche 26 août** : Défilé de vieux tracteurs organisé par l'association Les Gros Pistons.

**Dimanche 9 septembre** : Matinée découverte running organisée par les Foulées du Pas'sage.

**Samedi 15 et dimanche 16 septembre** : Journées du Patrimoine.

**Samedi 22 septembre** : Randonnée pédestre semi-nocturne et Expo d'art puis feu d'artifice organisés par le Comité des fêtes.

**Samedi 29 septembre** : Vente de brioche du Sou des Ecoles.

**Mercredi 17 octobre** : Assemblée Générale du Comité des fêtes.

**Dimanche 21 octobre** : Repas des classes en 3 et 8 organisé par le Comité des fêtes.

**Dimanche 4 novembre** : Manifestation de la FNACA à Valencogne.

**Samedi 10 novembre** : Soirée Choucroute de La Paroisse.

**Dimanche 11 novembre** : Cérémonie du centenaire 1914-1918 au monument aux morts.

**Samedi 17 novembre** : Vente de calendriers des Pompiers.

**Samedi 17 novembre** : Soirée chants organisée par l'association 100% VF.

**Dimanche 18 novembre** : Repas de l'Amitié organisé par la commission communale d'action sociale.

**Samedi 24 novembre** : Vente de calendriers USCP.

**Samedi 1<sup>er</sup> et dimanche 2 décembre** : Sortie organisée par le comité des Fêtes.

**Samedi 8 décembre** : Vente de sapins sur le parking du stade par Les Foulées du Pas'sage.

**Dimanche 9 décembre** : Matinée boudins à la salle des fêtes – Foot Vétérans.

### Rappel : Heures d'été déchèteries (29 mars - 25 octobre)

	Fitilieu Lieu dit Tapon	La Chapelle de la Tour Le Plateau	St Jean de Soudain ZI du Chapelier	Panissage ZI Galandière
	Été	Été	Été	Été
Lundi	14h – 18h	9h – 12h / 14h – 18h	9h – 12h / 14h – 18h	14h – 18h
Mardi	9h – 12h	FERME	9h – 12h / 14h – 18h	FERME
Mercredi	14h – 18h	14h – 18h	9h – 12h	9h – 12h / 14h – 18h
Jeudi	9h – 12h	9h – 12h / 14h – 18h	FERME	FERME
Vendredi	14h – 18h	9h – 12h / 14h – 18h	9h – 12h / 14h – 18h	14h – 18h
Samedi	9h – 18h	9h – 18h	9h – 18h	9h – 12h / 14h – 18h